PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère de Ressources Naturelles Canada (RNCan) requiert une licence ouverte sur des données lidars acquis en 2021 dans la région de Lloydminster. La licence doit être compatible avec la Licence du gouvernement ouvert – Canada : https://ouvert.canada.ca/fr/licence-du-gouvernement-ouvert-canada

Ce type de licence permet l'utilisation et la distribution des données lidar et des produits dérivés générés par le Gouvernement du Canada à toute la population sans restriction.

Les exigences relatives aux données lidar aéroporté requises sont résumées au tableau 1.

Tableau 1 : Résumé des exigences que doivent respecter les données LiDAR

EXIGENCES	VALEUR
Année d'acquisition des données lidar	2021
Superficie totale	8,592 km2
Densité nominale globale des impulsions (DNGI)	≥ 8 impulsions/m ²
Erreur quadratique altimétrique moyenne (EQM _z)	≤ 5 cm
Exactitude altimétrique – niveau de confiance de	≤ 10 cm
95 % (≈ 1,96 * EQM _z)	
Plan de référence altimétrique	CGVD 2013
Modèle du géoïde	CGG2013
Projection cartographique	Transverse Universelle de Mercator (UTM)
Retours	Multiple
Classification	1 – Traité mais non classifié
	2 – Sol
Valeur d'intensité	Requise
Format de données	LAS 1.4 R-13, Point data record format 6

Remarque : Référer au glossaire dans le <u>Guide d'orientation fédéral sur l'acquisition de données par lidar aéroporté</u>

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

NRCan-5000079469

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes : (cette liste devrait comprendre les qualifications jugées essentielles pour exécuter les travaux)

Le fournisseur :

- Doit être titulaire des droits d'auteur sur les données LiDAR recueillies en 2021 dans la région de Lloydminster
- Doit être le gestionnaire de ces droits d'auteurs et autorisé à accorder tout droit de licence pour l'utilisation de ces données
- Doit autoriser une licence ouverte sur des données lidar compatible avec la Licence du gouvernement ouvert – Canada : https://ouvert.canada.ca/fr/licence-du-gouvernementouvert-canada.

Les données LiDAR obtenues grâce à cette licence doivent couvrir la région de Lloydminster et avoir les caractéristiques décrites dans le tableau 1 de la section précédente.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujetti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :

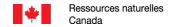
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 9 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat :

Paragraphe 6 d) - une seule personne est capable d'exécuter le marché.

Le fournisseur proposé, Airborne Imaging Inc, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus

7. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
 article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) article(s) Article
 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c
- Accord de libre-échange Canada-Colombie article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP -Article XIII, 1 (b) (iii)
- o Accord de libre-échange Canada-Panama article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) article(s) 1409 (b) (iii)

8. Période du contrat proposé ou date de livraison

La période du contrat sera de la date d'octroi du contrat au 29 mars 2024.

9. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de 400 000 \$ (taxes non-incluses).

10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Airborne Imaging Inc. 2700 61 Avenue SE Calgary, Alberta Canada

11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

12. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 14 février 2024 à 14 h Heure normale de l'EST (HNE).

13. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Vincent Gariépy

Courriel: vincent.gariepy@nrcan-rncan.gc.ca